



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/11/Rev.1  
24 novembre 2021

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-huitième réunion  
Montréal, 15-19 novembre 2021<sup>1</sup>

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION  
POUR L'ANNÉE 2022**

**Introduction**

1. Les activités du programme de travail pour l'année 2022 ont été proposées sur la base des décisions antérieures du Comité exécutif sur les questions relatives au suivi et à l'évaluation, de l'examen des rapports périodiques sur les projets en cours et des rapports d'achèvement de projets, de l'examen des recommandations pertinentes de l'évaluation du MOPAN concernant le suivi et l'évaluation, et des consultations menées au sein du Secrétariat. Le programme de travail a également tenu compte des discussions du Comité exécutif sur plusieurs points de l'ordre du jour relatifs aux activités de suivi et d'évaluation.
2. Ce document présente le projet de programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2022 aux fins d'examen par le Comité exécutif. Il s'appuie sur les programmes de travail pour 2019 et 2020<sup>2</sup> approuvés lors des 82<sup>e</sup> et 84<sup>e</sup> réunions, notant qu'aucun programme de travail n'a été présenté pour 2021 en raison de la période de transition entre le départ à la retraite de l'ancien administrateur principal chargé du suivi et de l'évaluation (SMEO) et la sélection et l'intégration de son successeur.
3. Compte tenu du peu de temps écoulé depuis la prise de fonctions du SMEO au sein du Secrétariat du Fonds multilatéral, le présent projet de programme de travail assure la continuité, conformément aux orientations pertinentes du Comité exécutif, et propose des initiatives visant à étudier les moyens d'assurer la continuité du travail du Bureau de l'évaluation afin de fournir les résultats prévus pendant la période de la pandémie.

<sup>1</sup> Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions se tiendront en novembre et décembre 2021 à cause du coronavirus (COVID-19)

<sup>2</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/13/Rev.1 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/15/Rev.1

4. L'éventuel report des visites d'évaluation sur le terrain pourrait être compensé par l'utilisation accrue d'outils à distance (par exemple, pour les enquêtes et l'analyse des données) et le recours à des consultants locaux si nécessaire.

### **Activités d'évaluation proposées**

5. L'élaboration des activités d'évaluation proposées intervient alors que la pandémie de COVID-19 se poursuit, ce qui entraîne des incertitudes susceptibles d'avoir un impact sur le processus et les méthodologies des évaluations. Il s'ensuit que le calendrier des activités d'évaluation pourra varier en fonction des progrès réalisés dans la levée des restrictions liées à la COVID-19 et du nombre d'activités approuvées par le Comité exécutif, et qu'il est fort probable que les résultats finaux seront présentés en 2023. Ce sera le cas pour les évaluations qui nécessiteront des missions finales sur le terrain pour valider les résultats analytiques des phases initiales et produire des conclusions et des recommandations solides.

#### Activité 1 : Étude théorique concernant l'évaluation des projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP)

6. Le mandat de l'étude théorique a été présenté, révisé et adopté lors de la 86<sup>e</sup> réunion<sup>3</sup>. L'étude théorique devait être présentée à la 88<sup>e</sup> réunion, mais a été retardée en attendant le recrutement d'un nouveau SMEO. Elle sera présentée à la 90<sup>e</sup> réunion et, sur la base de ses conclusions, d'éventuelles activités de suivi de l'évaluation pourront être proposées.

#### Activité 2 : Deuxième phase de l'évaluation des réseaux régionaux des administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone

7. Cette étude théorique a souligné l'important rôle joué par les réseaux régionaux dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Le mandat de la deuxième phase de l'évaluation a été présenté et adopté lors de la 86<sup>e</sup> réunion<sup>4</sup>. L'évaluation se concentrera sur les sept domaines énoncés dans le mandat, qui ont été identifiés par l'étude théorique<sup>5</sup>.

8. Cette phase vise à évaluer l'impact des réseaux régionaux des administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone, à identifier les bonnes pratiques ainsi que les domaines à améliorer dans le but de rationaliser les enseignements tirés de la résolution des nouveaux défis liés à l'élimination des HCFC et à la réduction progressive des HFC. Comme le prévoit le paragraphe 13 du mandat de l'étude, la méthodologie de l'évaluation proposée est adaptée au contexte actuel du travail virtuel et à distance compte tenu des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19.

9. Pour ne pas retarder la réalisation de cette évaluation, il est proposé d'inverser l'ordre traditionnel des phases d'évaluation, de manière à obtenir un résultat utile par la validation finale en personne des résultats intermédiaires, dès qu'il sera possible d'effectuer des missions et d'organiser des réunions physiques. La proposition est structurée comme suit :

#### *Phase 1 : Participation aux réunions des réseaux régionaux*

10. Il est prévu que les prochaines réunions des réseaux régionaux se dérouleront de manière virtuelle.<sup>6</sup> Le personnel du Bureau de l'évaluation, en étroite coordination avec l'équipe *OzoneAction* du PNUE et avec son soutien, participera à au moins une réunion par région pour décrire aux coordinateurs et aux participants des réseaux la portée de l'évaluation. Cela devrait permettre d'accroître la visibilité de

<sup>3</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/12/Rev.1

<sup>4</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/11/ et Corr.1

<sup>5</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/11/Corr.1, paragraphe 9.

<sup>6</sup> Si l'une des réunions régionales à venir se tient en présentiel, les frais de déplacement pour la participation du SMEO et/ou du consultant pourraient être couverts par le budget proposé pour la phase 3.

l'évaluation et de renforcer l'adhésion de tous les acteurs concernés dans les différentes régions afin de favoriser leur participation. Le SMEO organisera des groupes de discussion de suivi avec les coordinateurs régionaux et les acteurs concernés dans les régions. Un consultant sera recruté pour soutenir le processus.

*Phase 2 : Lancement d'une enquête mondiale, collecte de données, analyse*

11. Cette phase pourra se dérouler en parallèle avec la phase 1. Le Bureau de l'évaluation préparera et lancera une enquête mondiale adressée aux réseaux régionaux, impliquant non seulement les représentants des UNO, mais aussi les principaux acteurs dans les régions. L'enquête bénéficiera du soutien de l'équipe *OzoneAction* du PNUE afin de garantir une diffusion efficace auprès de toutes les régions et de tous les acteurs. Le même consultant soutiendra la préparation et la diffusion de l'enquête, la collecte des données et l'analyse préliminaire des réponses reçues. À l'issue de la collecte des données, de l'analyse et des conclusions préliminaires, le SMEO fournira une mise à jour au Comité, lors de ses 90<sup>e</sup> et 91<sup>e</sup> réunions, sur les progrès réalisés et l'informera sur les projets concernant la phase 3, en tenant compte de la situation concernant les voyages.

*Phase 3 : Validation et projets de rapports*

12. Il est prévu que la validation de l'évaluation préliminaire soit effectuée de manière virtuelle et/ou en marge de toute réunion du réseau régional en présentiel qui pourrait se tenir en 2022 ou au début de 2023, à laquelle assisteraient le SMEO et/ou le consultant. Pour utiliser au mieux les ressources, les destinations de voyage seront réparties entre le SMEO et le consultant, afin de couvrir autant de régions que possible, et tout déplacement n'aurait lieu que s'il comprend la participation à des réunions du réseau régional en présentiel<sup>7</sup>. Le budget pourra être révisé en tenant compte des coûts des missions sur le terrain, en fonction de l'évolution des restrictions liées à la COVID-19. Des projets de rapports de synthèse seront préparés pour chaque réunion. Ils seront intégrés dans le rapport d'évaluation final qui sera présenté en 2023, lors de la première réunion possible du Comité, après l'achèvement du processus d'assurance qualité pour le projet de rapport final.

Activité 3 : Évaluation des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC

13. Le Comité exécutif a approuvé le financement d'activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC pour 137 pays visés à l'article 5<sup>8</sup>. Étant donné qu'un certain nombre de pays visés à l'article 5 ont achevé leurs activités et que d'autres sont bien avancés, le programme de travail comprend une proposition pour la préparation du mandat d'une étude théorique sur les activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC, devant être intégrée à une future évaluation complète, si le Comité en décide ainsi.

14. L'étude théorique portera sur la mise en œuvre des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC tout en mettant en œuvre des activités d'assistance technique pour les PGEH. Il s'agira de tirer les enseignements d'activités similaires entreprises pour les PGEH et d'analyser leur valeur et leur reproductibilité en vue de la réduction progressive des HFC, d'identifier les synergies et les domaines de complémentarité et de détecter les éventuels chevauchements d'activités et de financement à éviter à l'avenir. Le mandat sera présenté à la 90<sup>e</sup> réunion.

**Activités de suivi proposées**

15. Conformément aux pratiques établies, le SMEO continuera de travailler en étroite collaboration avec les agences bilatérales et d'exécution concernées en vue de soumettre aux 90<sup>e</sup> et 91<sup>e</sup> réunions les

<sup>7</sup> <https://www.unep.org/ozonaction/networks/>

<sup>8</sup> Dont 116 pays visés à l'article 5 financés par les contributions additionnelles fournies par un groupe de pays non visés à l'article 5.

rapports d'achèvement de projet (RAP) relatifs aux accords pluriannuels et aux projets individuels, et d'identifier les options permettant de rationaliser la préparation et la soumission des RAP.

16. Le RAP consolidé fournira au Comité exécutif un aperçu des résultats et des enseignements indiqués dans les rapports d'achèvement.

### Autres

17. D'autres questions peuvent se poser lors de la mise en œuvre du programme de travail pour 2022 et doivent être abordées par le Comité exécutif. Il faudrait donc prévoir une certaine souplesse dans la mise en œuvre du programme et dans l'affectation de son budget afin de tenir compte de telles questions.

### Calendrier de présentation

18. Un aperçu des activités contenues dans le projet de programme de travail de suivi et d'évaluation proposé pour 2022 est présenté dans le tableau 1. Il est assorti d'un calendrier provisoire.

**Tableau 1. Calendrier de présentation des activités du programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2022**

90 <sup>e</sup> réunion	91 <sup>e</sup> réunion	2023
RAP consolidé pour les accords pluriannuels et les projets individuels	RAP consolidé pour les accords pluriannuels et les projets individuels	RAP consolidé pour les accords pluriannuels et les projets individuels
Mise à jour de l'état d'avancement de l'évaluation des réseaux régionaux des administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone	Mise à jour de l'état d'avancement de l'évaluation des réseaux régionaux des administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone	Rapport final de l'évaluation des réseaux régionaux des administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone (réunion à déterminer)
Étude théorique concernant l'évaluation des projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible PRP		Étude théorique de l'évaluation des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC (réunion à déterminer)
Mandat pour l'étude théorique de l'évaluation des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC		

### Budget

**Tableau 2. Budget proposé pour le programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2022**

Description	Montant (\$US)
<b>Activité 1 : Étude théorique concernant l'évaluation des projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible PRP</b>	
Rédaction du rapport (30 jours*500 \$US/jour)	0*
<b>Activité 2 : Deuxième phase de l'évaluation des réseaux régionaux des administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone</b>	
<i>Phases 1 et 2</i>	
Consultants :	
• Participation à des réunions virtuelles (10) : préparation de la documentation de base, coordination des réunions, rapports de synthèse	10 000
• Enquêtes : préparation des enquêtes, suivi des réponses, envoi de rappels, collecte de données, organisation de groupes de discussion	9 000
• Projet d'analyse des résultats de l'enquête et des groupes de discussion	6 000

<b>Description</b>	<b>Montant (\$US)</b>
Soutien à la préparation des réunions – logistique et divers :	
• Organisation des réunions, traduction/interprétation, documentation pour les participants	3 000
<i>Sous-total pour les phases 1 et 2</i>	28 000
<i>Phase 3 **</i>	
Visites sur le terrain (10 régions, 5 jours/région)	
<i>Personnel :</i>	
• Voyages (6 régions – 5 000 \$US/billet)	30 000
• Indemnité journalière de subsistance (30 jours – 350 \$US/jour)	10 500
<i>Consultant :</i>	
• Honoraires – 4 régions 5 jours 500 \$US/jour	10 000
<i>Voyages</i>	
• Billet – 4 régions – 3 000 \$US/billet	12 000
• Indemnité journalière – 20 jours – 350 \$US/jour	7 000
Rédaction du rapport de mission (4 régions – 7 jours 500 \$US/jour)	14 000
Rapport de synthèse 10 régions (12 jours – 500 \$US/jour)	6 000
<i>Sous-total pour la phase 3</i>	89 500
<b>Total Activité 2 – Toutes phases</b>	<b>117 500</b>
<b>Activité 3 : Étude théorique concernant l'évaluation des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC</b>	
Rédaction du rapport (30 jours – 500 \$US/jour)	<b>15 000</b>
<b>Autres</b>	
Soutien à la fonction d'évaluation – outils à distance pour les enquêtes et l'analyse des données***	8 000
Divers****	4 000
<b>Total</b>	<b>144 500</b>

\* Les 15 000 \$US alloués, dans le programme de travail pour 2020, à l'étude théorique concernant l'évaluation des projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible PRP seront réaffectés au programme de travail pour 2022.

\*\* Les fonds alloués à la phase 3 peuvent varier en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de son impact sur les voyages, ce qui déterminera la faisabilité et le nombre final de missions sur le terrain. Les frais de voyage estimés pourraient être réduits en effectuant des missions aller-retour. La répartition des missions entre le SMEO et le consultant pourra également varier en fonction du calendrier des réunions des réseaux régionaux dans les régions.

\*\*\* Cette ligne budgétaire vise à permettre l'acquisition d'outils d'enquête pour permettre la poursuite du travail d'évaluation à distance. Les outils seront identifiés par le Bureau de l'évaluation en tenant compte des besoins des évaluations prévues pour 2022.

\*\*\*\* Les fonds divers couvrent les petites dépenses imprévues survenant au cours de l'année.

### Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif

19. Le Comité exécutif est invité à :

- a) Approuver le projet de programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2022 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/11/Rev.1 et le budget correspondant de 144 500 \$US, comme indiqué dans le tableau 2 de ce document ; et
- b) Réaffecter à l'étude théorique concernant l'évaluation des projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète, au titre du budget pour 2022, le montant de 15 000 \$US prévu dans le programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2020.